

INSCRIPTION AU STAGE D'EXPERTISE-COMPTABLE

I. Procédure d'inscription

Vous pouvez remplir ces différents documents informatiquement et les faire parvenir :

Au Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables

- Demande d'inscription accompagnée de la lettre du futur Maître de Stage sur papier à en-tête du cabinet et **en cas de nomination d'un co-Maître de stage** la lettre du futur co-Maître de stage accompagnée d'une convention tripartite.

Si votre adresse employeur est différente de votre adresse lieu de travail, merci de le préciser dans le courrier d'accompagnement du dossier ainsi que votre adresse mail professionnelle directe.

À la CRCC, 50 Bd de la Tour d'Auvergne – CS 96934 – 35069 RENNES Cedex.

- La demande d'habilitation en qualité de Maître de Stage **si votre Maître de stage n'est pas habilité par la CRCC.**

II. Date de dépôt des dossiers :

Votre dossier d'inscription sera examiné par le contrôleur régional du stage et soumis ensuite au Conseil régional. La notification de la décision prise vous sera adressée dans les 8 jours suivant la session du Conseil régional. Votre date d'inscription prendra effet au 1er jour du mois suivant la date de réception de votre dossier si celui-ci est complet.

Date limite maximum de dépôt des dossiers : 15 jours avant la date de session de Conseil Régional.
Les dates de sessions de Conseil 2010 : 18/03/10, 20/05/10, 09/07/10(*), 05/10/10(*), 16/12/10(*).

* **Les journées de formation débutant au mois de juin, vous ne pourrez pas intégrer les groupes d'Experts-Comptables Stagiaires de la promotion 2010. Par conséquent, vous serez affecté aux groupes de la promotion 2011.**

III. Informations :

Le montant de la cotisation annuelle 2010 est de 25 € (Vous recevrez le bordereau après l'inscription). Le montant de la cotisation ne comprend pas le coût de la formation.

A titre d'information, le coût de la formation pratiqué pour 2009 :

- **Axe 1** comprenant 38h30 de formation en présentiel et 28h00 en e-Learning, le coût est de 825€ HT si prise en charge directe par l'employeur ou de 1440€ HT si prise en charge par un organisme collecteur.
- **Axe 2** comprend 21h00 de formation en présentiel, le coût est de 405€ HT si prise en charge directe par l'employeur ou de 750€ HT si prise en charge par un organisme collecteur.
- **Axe 3** comprend 7h00 de formation en présentiel, le coût est de 135€ HT si prise en charge directe par l'employeur ou de 250€ HT si prise en charge par un organisme collecteur.

Pour toutes précisions, vous pouvez contacter le service du stage du Conseil Régional de Bretagne:

- Marilyn LEMOINE 02 99 83 60 80 ou mlemoine@bretagne.experts-comptables.fr
- Coralie MORLAT 02 99 83 63 26 ou cmorlat@bretagne.experts-comptables.fr

Ordre des Experts-Comptables - Région Bretagne

Atalis 2 - 3E, rue de Paris - CS 41701
35517 CESSON-SEVIGNE CEDEX
Tél. : 02 99 83 37 37 / Fax : 02 99 83 34 70

Renseignements utiles sur le stage: futurexpert.com